

2020-11-27/01

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 23/11/2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 27/11/2020 à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain, COCHET, Pascal, NAROSNY Emmanuel, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, MALLET Vanessa

Absents excusés : FORLINI Dominique (pouvoir M. TEMPLIER) BACHELIER Sylviane (pouvoir Mme. LEFRANC).

Présent en retard : HETIER Xavier (pouvoir M. COCHET)

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 27 novembre 2020

Délibération : N° 2020-11-27/01 INSTITUTION DE LA TAXE AMENAGEMENT

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L-331-1 et suivants ;
Le Conseil Municipal décide,

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% sauf pour la rue de la Charmoise et la rue des Houdris,
- D'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 15% pour les rues de la Charmoise et des Houdris

La présente délibération est valable pour une durée indéterminée à partir de ce jour.
Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courgivaux le 27 novembre 2020

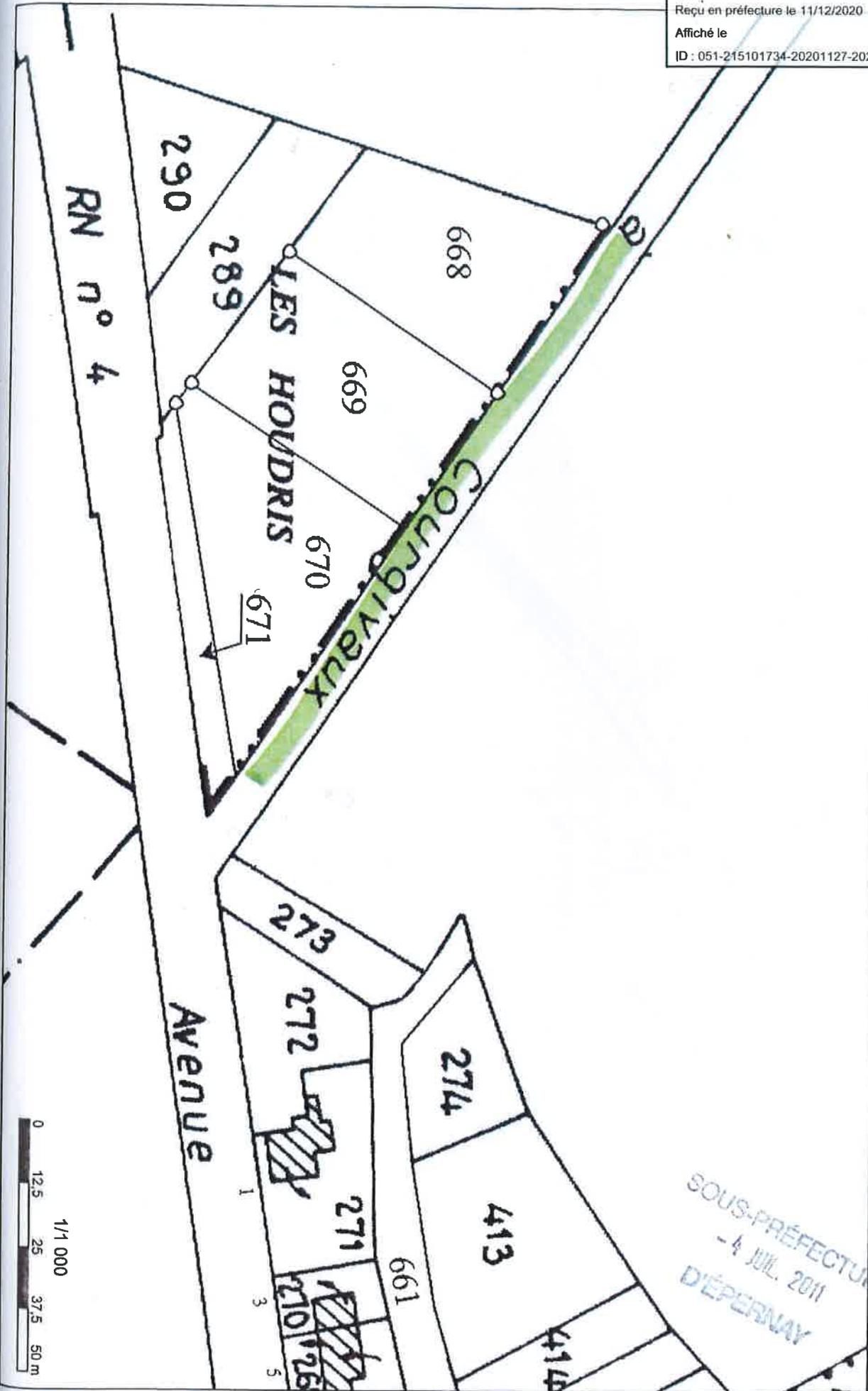
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le...
et de la publication, le
Fait le
Le Maire,

Le Maire,
Sylvie LEFRANC



Envoyé en préfecture le 30/11/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 051-215101734-20201127-2020_11_27-AR

PLAN DU CADASTRE



Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID : 051-215101734-20201127-2020_11_27-AR

PLAN DU CADASTRE



COURGIVAUX

(M A R N E)

SECTION D

FEUILLE N° 2

1/2 000
 Feuille révisée pour 1934
 Edition 50

75 100 m

SOUS-PREFECTURE
 - 4 JUL. 2011
 DIÉPERNAY